



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 juin 2024
Français
Original : anglais

Situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 14 des résolutions [2705 \(2023\)](#) et [2710 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, le présent rapport rend compte de l'application de ces résolutions, notamment de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), y compris les progrès accomplis par rapport aux critères définis dans l'examen d'évaluation stratégique, et du mandat du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Il porte sur les principaux faits nouveaux survenus du 25 janvier au 23 mai 2024.

II. Situation politique et économique et conditions de sécurité

A Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, le processus de révision constitutionnelle a été au centre des préoccupations. Le 12 février, lors d'une réunion commune de la Chambre du peuple et du Sénat, le Parlement fédéral a lancé l'examen des amendements proposés aux quatre premiers chapitres de la Constitution provisoire de la République fédérale de Somalie, concernant la nature de l'État ; les droits et devoirs fondamentaux des citoyens ; les terres, les biens et l'environnement ; et la représentation du peuple, y compris les élections. Certains des amendements ont tenu compte des décisions prises à l'issue de la réunion du Conseil consultatif national qui s'est tenue le 27 mai 2023 entre le Gouvernement fédéral somalien et les dirigeants des États membres de la fédération, à l'exception du Puntland. Le 30 mars, lors d'une réunion commune, le Parlement a voté en faveur des amendements proposés ; 212 des 275 membres de la Chambre du peuple ont voté pour ainsi que 42 des 54 membres de la Chambre haute. Le 31 mars, le Président de la Somalie, Hassan Sheikh Mohamud, a signé l'entrée en vigueur des amendements, juste avant les vacances parlementaires.

3. Plusieurs membres de l'opposition, dont les anciens Présidents, Sheikh Sharif Ahmed et Mohamed Abdullahi Mohamed « Farmajo », étaient contre ces amendements et ont boycotté le vote au Parlement. Le 23 mars, ils ont publié une déclaration conjointe, dans laquelle ils rejetaient le processus de révision constitutionnelle. Les deux anciens présidents ont annoncé la création d'un comité préparatoire chargé d'organiser une grande conférence consultative pour parler de la



« situation critique » et des « conséquences graves » pour l'unité et l'édification de la nation.

4. Le 31 mars, à la suite de l'approbation des chapitres constitutionnels amendés, les autorités du Puntland ont annoncé qu'elles « ne reconnaissaient plus les institutions du Gouvernement fédéral, à qui elles retiraient leur confiance jusqu'à ce qu'un cadre constitutionnel général soit négocié et accepté par le peuple somalien, dont le Puntland faisait partie ». Elles ont réaffirmé qu'elles souhaitaient poursuivre le dialogue avec toutes les parties qui reconnaissaient et respectaient la Constitution provisoire et exercer les pouvoirs d'un État indépendant en attendant l'élaboration d'une constitution fédérale ratifiée par le Puntland et approuvée par un référendum populaire. Le Gouvernement fédéral somalien a demandé au Puntland de revenir au Conseil consultatif national, affirmant que la Constitution provisoire resterait ouverte à modification jusqu'à la tenue d'un référendum.

5. Le 24 avril, M. Mohamud a publié une déclaration dans laquelle il demandait instamment aux États membres de la fédération de ne pas politiser des questions d'importance nationale, telles que l'unité, l'indépendance et la solidarité. Il a rappelé que son administration s'efforçait d'améliorer les relations de travail avec tous les États membres de la fédération et souhaitait renforcer les relations de coopération avec le Puntland. Il a réaffirmé que son Gouvernement était résolu à dépolitiser les questions économiques, humanitaires ou liées au développement et à renforcer les rôles et les droits constitutionnels des administrations régionales. Du 14 au 17 mai, M. Mohamud a convoqué une réunion du Conseil consultatif national à Mogadiscio, à laquelle ont participé les Présidents du Djoubaland, de Galmudug, du Hirshébeli, de l'État du Sud-Ouest, ainsi que le Premier Ministre, le Vice-Premier Ministre et le Gouverneur de Banaadir. Le Président du Puntland n'était pas présent. Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, le Conseil consultatif national a précisé qu'il fallait accélérer les amendements constitutionnels en vue de la tenue d'élections suivant le principe « une personne, une voix », et convenu de maintenir l'ordre, d'intensifier la lutte contre les Chabab et d'aider le Gouvernement fédéral à s'acquitter de ses responsabilités en matière de sécurité après le retrait de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Il a ajouté qu'il fallait faciliter les interventions de secours dans les zones touchées par les inondations et résoudre les problèmes liés aux changements climatiques.

6. Le 7 avril, le Premier Ministre, Hamza Abdi Barre a procédé à un remaniement ministériel. Ahmed Moalim Fiqi, ancien Ministre fédéral de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, a été nommé Ministre fédéral des affaires étrangères et de la coopération internationale. Ali Yusuf Ali « Hosh » a été nommé Ministre fédéral de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, tandis que Abdullahi Sheikh Ismail « Fartaag », un sénateur, a été nommé Ministre fédéral de la sécurité intérieure. Abdullahi Bidhan Warsame, Mohamed Adan Moalim Ali et Ahmed Omar Mohamed ont été nommés, respectivement, Ministre fédéral de l'énergie et de l'eau ; Ministre des communications et de la technologie ; et Ministre fédéral de l'environnement et des changements climatiques.

7. Le 25 janvier, Said Abdullahi Deni a commencé son deuxième mandat consécutif de cinq ans en tant que Président du Puntland, à la suite de sa réélection au suffrage indirect. M. Hassan Sheikh Mohamud et les dirigeants des États membres de la fédération à l'exception du Président du Djoubaland, Sheikh Ahmed Islam « Madobe », ont assisté à la cérémonie d'investiture.

8. Le 9 mars, après approbation par les deux chambres du Parlement du « Somaliland » et clarification juridique par la Cour suprême du « Somaliland », le Président du « Somaliland », Muse Bihi Abdi, a signé la loi amendée sur la réglementation des organisations et des partis politiques et la loi sur les élections et

l'inscription sur les listes électorales. Le 20 avril, le Président de la Commission électorale nationale a annoncé que les élections dans le « Somaliland » retardées depuis novembre 2022, se tiendraient le 13 novembre 2024.

9. Les 13 et 14 mars, la lutte pour le pouvoir a conduit à des affrontements armés à Beledweyne entre les forces partisans de l'« État du Hiraan » autoproclamé et les forces de l'État de Hirshébeli. Il a fallu quatre morts avant que les anciens du clan Hawadle n'interviennent pour mettre fin aux hostilités. Le 15 avril, dans le district de Beledweyne, les anciens du clan ont demandé la tenue d'une conférence urgente des politiciens Hawadle afin d'aborder les problèmes de sécurité et les questions soulevées par l'existence d'administrations parallèles dans la région du Hiraan. Des représentants du Gouvernement fédéral somaliens se sont donc rendus à Beledweyne pour s'entretenir avec les parties prenantes.

10. Les tensions entre la Somalie et l'Éthiopie se sont poursuivies après l'annonce, le 1^{er} janvier, d'un mémorandum d'accord entre l'Éthiopie et le « Somaliland ».

11. Le 3 avril, une délégation de l'État du Puntland a rencontré le Ministre éthiopien des affaires étrangères pour voir comment renforcer le commerce bilatéral. Le jour d'après, le Ministère somalien des affaires étrangères et de la coopération internationale a publié un communiqué dans lequel il annonçait que le Conseil des ministres avait adopté une résolution demandant à l'Ambassadeur de l'Éthiopie en Somalie de quitter le pays et que soient fermés les consulats de l'Éthiopie à Garoowe et à Hargeysa. Le 19 avril, le Ministère somalien des affaires étrangères et de la coopération internationale a publié une déclaration dans laquelle il disait qu'il ne pourrait y avoir aucun dialogue avec l'Éthiopie tant que celle-ci ne révoquerait pas son mémorandum d'accord illégal avec le « Somaliland » et ne respecterait pas l'unité et la souveraineté de la Somalie ainsi que le principe de non-ingérence.

12. Le 5 mai, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale a adressé une lettre au Conseil de sécurité des Nations Unies pour demander officiellement la fin du mandat de la MANUSOM, à la suite d'un examen des priorités stratégiques de la Somalie, et annoncer que, désormais, le Gouvernement somalien n'entendait plus demander le renouvellement d'un mandat au titre de la résolution 2705 (2023). Il demandait également que tout soit fait rapidement pour que la Mission soit terminée avant la fin octobre. Le 9 mai, dans une autre lettre, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale a dit que le Gouvernement était prêt à collaborer avec toutes les parties prenantes afin d'organiser le processus complexe de transition dans les délais requis. Les autorités ont remercié la MANUSOM de sa contribution et demandé qu'une équipe technique conjointe soit mise en place afin de déterminer les meilleures modalités et le meilleur calendrier pour la transition. Elles ont précisé que leur but ultime était que la transition se fasse en douceur, par étapes, et ont demandé, une fois de plus, que la planification soit lancée dès que le Conseil le décidera.

B. Évolution des conditions de sécurité

13. Pendant la période considérée, 166 attentats à l'engin explosif ont été enregistrés ; ils ont fait 300 victimes. Trois véhicules piégés ont été utilisés ; un engin explosif improvisé porté par une personne a été utilisé à Mogadiscio, mais n'a pas fait de victime.

14. Trois attaques de roquette ont eu lieu à Mogadiscio durant la période considérée, toutes revendiquées par les Chabab. Le 10 mars, deux roquettes de 107 mm ont été tirées depuis la périphérie de Mogadiscio en direction de Villa Somalia. Elles sont tombées dans des zones résidentielles, faisant un blessé civil. Le 8 avril, cinq

roquettes de 107 mm ont été tirées du district de Dayniile, touchant des zones résidentielles dans les districts de Warta Nabada et Howlwadaag. Le 4 mai, quatre roquettes ont été tirées.

15. Le 14 mars, les Chabab ont lancé une attaque complexe contre l'hôtel SYL à Mogadiscio à l'aide de deux véhicules piégés. Il y a eu 4 morts et 30 blessés. Le 6 avril, à l'extérieur de Mogadiscio, les Chabab ont lancé une attaque complexe dans la ville de Balcad, dans la région du Moyen-Chébéli, faisant exploser un véhicule piégé dans la station-service locale. Un soldat de l'Armée nationale somalienne a été tué, plusieurs civils ont été blessés et l'hôpital local a subi des dégâts.

16. Les autorités somaliennes ont indiqué que des offensives ont été menées contre les Chabab dans les États de Galmudug, d'Hirshébéli, du Djoubaland et du Sud-Ouest au cours de la période considérée.

C. Évolution de la situation économique

17. La priorité essentielle pour le Gouvernement fédéral, qui veut réaliser son programme politique défini dans le document intitulé « Vision 2060 à l'horizon du centenaire », est de mobiliser les recettes nationales. En 2023, le Gouvernement a augmenté les recettes nationales, à 2,8 % % du produit intérieur brut (contre 2,5 % en 2022), principalement grâce à l'augmentation des droits de douane, ce qui a permis de dégager un léger excédent budgétaire. En 2024, les recettes nationales devraient encore augmenter. La croissance économique devrait atteindre 3,7 % % en 2024, grâce à une amélioration continue de la production agricole et des investissements. Les envois de fonds augmentent, améliorant la résilience et stimulant la consommation privée, ce qui favorise les projections de croissance.

18. La modération des taux d'inflation mondiaux et l'amélioration du cheptel et de la production agricole au niveau national ont contribué à réduire l'inflation en Somalie, qui devrait tomber à 4,8 % % en 2024. Pendant la période considérée, l'inflation des prix des denrées alimentaires a diminué de manière considérable par rapport à 2023.

III. Informations récentes sur les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Appui aux processus politiques

19. Les 5 et 6 février, la MANUSOM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont organisé des réunions, conjointement avec le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles et le Bureau du Premier Ministre du Gouvernement fédéral somalien, et avec le soutien du Fonds commun pour la Somalie, pour faire le point sur les progrès accomplis dans l'édification de l'État et le processus de révision constitutionnelle, ainsi que sur l'appui donné par les partenaires internationaux à une programmation politique inclusive.

20. Du 16 au 25 mai, l'ONU a appuyé la participation d'une délégation interministérielle somalienne à un voyage d'étude sur la coopération Sud-Sud au Kenya. Organisée par le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, en collaboration avec le Bureau du Premier Ministre, l'initiative avait pour but de faciliter l'échange de connaissances, de données d'expérience et de bonnes pratiques entre des experts du Népal et du Kenya et des parties prenantes en

Somalie, en vue de renforcer l'efficacité de la gouvernance, d'améliorer la prestation de services et de promouvoir la responsabilisation.

21. En avril, la MANUSOM et le PNUD ont lancé conjointement un nouveau programme pour finir la révision constitutionnelle. Dans le cadre de ce programme, la priorité sera donnée aux dialogues inclusifs, transparents et véritables avec tous les groupes sociaux et les États membres de la fédération, ainsi qu'à l'éducation civique portant sur les chapitres de la Constitution provisoire à revoir.

22. La MANUSOM a continué d'aider le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation à planifier les élections, en mettant l'accent sur les calendriers de mise en œuvre et les avant-projets de lois. Les 23 et 24 avril, la MANUSOM a organisé un atelier sur les systèmes électoraux et les mesures temporaires spéciales pour la représentation des femmes, à l'intention des organisations de la société civile. L'atelier a soutenu les activités de plaidoyer des femmes dirigeantes visant à élargir la participation des femmes à la vie politique et leur représentation dans les organes délibérants. Grâce à ses bons offices et à puissance mobilisatrice, l'ONU a appuyé les mesures prises par les partenaires internationaux et les parties prenantes nationales, y compris le groupe parlementaire des femmes, pour plaider en faveur de consultations ouvertes à toutes et à tous.

23. Le 30 avril, le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, avec l'appui de l'ONU, a lancé le cadre révisé de réconciliation nationale et son plan de mise en application. Ce cadre s'aligne sur le programme actuel du Gouvernement, intègre les leçons tirées de l'expérience et garantit une réconciliation globale qui prend en compte les effets des changements climatiques et des aspects écologiques sur les relations entre les populations, la réconciliation pour les zones nouvellement libérées, les conflits idéologiques et le renforcement des mécanismes de justice transitionnelle.

B. Appui au secteur de la sécurité, à l'état de droit et à la stabilisation

1. Renforcement du secteur de la sécurité

24. L'ONU a continué, avec le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, d'accompagner le Gouvernement fédéral somalien dans l'analyse de la gestion des finances publiques, dans le cadre d'initiatives générales visant à garantir des institutions de sécurité et d'état de droit compétentes, responsables, acceptables et finançables. Pendant la période considérée, un appui a été donné pour la rédaction et la révision de cinq projets de loi sur la sécurité.

25. Le 12 mars, l'Armée nationale somalienne a présidé, conjointement avec la MANUSOM et la mission de formation de l'Union européenne en Somalie, la première réunion du groupe directeur pour le renforcement des moyens.

26. En février, la MANUSOM a coordonné une formation de quatre semaines en entretien et maintenance des bateaux pour dix membres de la marine et des garde-côtes somaliens, avec le soutien de la composante marine des Forces de défense populaires de l'Ouganda dans l'ATMIS.

2. État de droit

27. Au cours de la période considérée, la MANUSOM a aidé le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles à élaborer un modèle pénitentiaire dirigé par des civils et fourni des conseils sur une structure révisée, qui a été adoptée par le Ministère, le 7 mars. La MANUSOM a travaillé avec des représentants de la

Commission parlementaire sur les conditions carcérales dans la région de Banaadir ; il a apporté des conseils techniques et participé à l'évaluation.

28. Le 6 février, la stratégie de formation de la police somalienne et la politique de police de proximité ont été approuvées par les représentants de la police du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération lors d'une réunion du Conseil professionnel de la police coprésidé par la MANUSOM. Le 7 février, le Comité directeur de la deuxième phase du Programme conjoint relatif à la police s'est réuni pour la première fois afin de voir comment finaliser la conception du programme. Des représentants du Gouvernement fédéral, des États membres de la fédération, à l'exception du Puntland, et des partenaires internationaux ont participé à la réunion. En février et mars, 48 policiers somaliens (30 femmes et 18 hommes) ont participé à trois ateliers visant à renforcer les capacités de la police somalienne en matière de prise en compte des questions de genre, conformément aux objectifs définis dans le nouveau modèle d'organisation de la police.

3. Stabilisation

29. Les mesures de stabilisation ont été coordonnées essentiellement dans le cadre d'activités menées dans les États sous les auspices du Ministère de l'intérieur des États de Galmudug, du Hirshébeli, du Sud-Ouest et du Djoubaland. De plus, le Ministère de l'intérieur de Galmudug et du Hirshébeli a entrepris des consultations avec des fonctionnaires de district, les anciens de la communauté et des représentants de la société civile, du 1^{er} au 5 février et le 24 et le 27 février, respectivement. Ces réunions ont permis aux autorités et à leurs partenaires de faire le point sur les plans de stabilisation et de déterminer les priorités et les lacunes dans les zones fragiles et celles nouvellement récupérées.

30. Le Ministère fédéral de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation a continué de renforcer les initiatives de sensibilisation et de communication liées à la stabilisation afin d'instaurer la confiance entre les autorités et les citoyens, notamment en mobilisant la population à l'occasion de l'Iftar.

31. Le 4 février, le Ministère a lancé le processus de révision du cadre national de gouvernance locale du Wadajir par un atelier réunissant les homologues du Ministère de l'intérieur et de l'Autorité régionale du Banaadir, dont l'objectif était de voir comment améliorer la formation des conseils de district et affecter les ressources nécessaires à la prestation de services décentralisés.

32. Le 28 mars, le Ministère a organisé, avec des partenaires internationaux, comme la Banque mondiale, des consultations sur le cadre révisé, en particulier sur la possibilité d'augmenter l'aide pour résoudre les problèmes susmentionnés. Le 29 avril, le Ministère a également dirigé une réunion du comité directeur portant sur le Programme conjoint sur la gouvernance locale, avec les Ministères de l'intérieur des États membres de la fédération, les donateurs ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, afin de faire le point des progrès réalisés au cours de la période précédente du programme (2019-2023) et d'examiner les priorités et plans pour la prochaine phase de soutien à la gouvernance locale.

4. Prévention et répression de l'extrémisme violent

33. En mars, la MANUSOM a aidé à transférer du Ministère fédéral de la sécurité intérieure au Bureau du Premier Ministre le Programme de réadaptation des déserteurs, sous la gestion du Centre national Tuban chargé de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent. Financé par plusieurs donateurs, le Centre relève du Bureau du Premier Ministre. Ce transfert vise à faire cadrer étroitement le programme avec la stratégie nationale révisée de prévention et de répression de

l'extrémisme violent. Pour appuyer ce processus, les mécanismes de coordination techniques intergouvernementaux et multipartites ont été relancés et une première réunion des partenaires s'est tenue le 18 avril. Cinq centres de réadaptation pour hommes et deux pour femmes sont restés opérationnels à Mogadiscio, à Kismayo, à Baidoa et à Dhuusamarreeb, ayant aidé 100 femmes et 331 hommes au 26 mai.

34. Le PNUD a organisé quatre ateliers en février et en mars, avec 100 érudits religieux des zones nouvellement récupérées dans les États de Galmudug et du Hirshébeli, et a appuyé six dialogues entre les populations en vue de favoriser la cohésion sociale et le consensus, dans les districts de Hardhere, Wisil, Bahdo, Adan Yabaal, Al-kowsar et Mahadday Weym.

C. Aide humanitaire

35. Le Plan de réponse aux besoins humanitaires pour 2024 a été lancé le 30 janvier. On y trouve que le nombre de personnes dans le besoin aurait diminué de 17 % %, passant de 8,3 millions en 2023 à 6,9 millions en 2024, mais il reste alarmant et bien supérieur à la moyenne quinquennale. Les besoins intersectoriels ont diminué, la situation d'aucun district n'étant jugée catastrophique en 2024, contrairement à 2023 (11 districts), en grande partie grâce à la fin de la sécheresse, combinée à l'augmentation de l'aide humanitaire entre fin 2022 et début 2023, ce qui a permis de réduire l'insécurité alimentaire et d'améliorer l'accès à l'eau. Le Plan prévoit la fourniture d'une assistance multisectorielle intégrée à 10 districts prioritaires, principalement des districts touchés par les inondations historiques de la fin de l'année 2023.

36. Malgré une certaine amélioration, l'insécurité alimentaire aiguë a persisté au cours de la période considérée. D'après l'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture publié le 15 février, il est prévu que de janvier à mars, 4 millions de personnes en Somalie seraient en crise ou dans une situation d'urgence en matière d'insécurité alimentaire (phase 3 ou plus de la classification intégrée). En 2024, quelque 1,7 million d'enfants âgés de 5 à 6 ans risquent de souffrir de malnutrition aiguë, dont près de 430 000 de malnutrition sévère. Les résultats montrent que la sécurité alimentaire s'est améliorée par rapport à la même période en 2023, où environ 5 millions de personnes se trouvaient en phase 3 ou plus de la classification intégrée du fait d'une sécheresse prolongée.

37. Les mauvaises conditions d'hygiène et le manque d'eau salubre, en particulier dans les sites de personnes déplacées, ont provoqué une recrudescence des cas de diarrhée aqueuse aiguë et de choléra. Au cours de la période considérée, plus de 10 000 cas de choléra ont été signalés, dont 120 décès, soit un taux de létalité de 1,1 % %, légèrement supérieur au seuil d'urgence établi par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (inférieur ou égal à 1 % %). La majorité des cas ont été enregistrés à Beledweyne, dans l'État du Hirshébeli. Comme solution provisoire innovante d'urgence, les organismes sanitaires et le Ministère fédéral de la santé, soutenus par l'OMS et des partenaires, ont élaboré un plan d'intervention, mis en place plus de 20 centres de traitement et obtenu 1,4 million de doses de vaccin en 2024, mais ils ont besoin de 10,5 millions de dollars supplémentaires, entre autres, pour contenir l'épidémie, qui s'est propagée jusqu'aux États du Puntland et du Sud-Ouest. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué un total de 2 millions de dollars pour la lutte contre le choléra.

38. Plus de 3,8 millions de personnes sont déplacées en Somalie, dont 80 % % sont des femmes et des enfants qui courent de grands risques, notamment le risque d'être expulsés de leurs abris par les propriétaires. Les derniers arrivés sont souvent plus

exposés à la violence fondée sur le genre, à l'exploitation sexuelle et aux expulsions par les propriétaires. Les femmes, les enfants et les groupes minoritaires sont particulièrement concernés. Au cours de la période considérée, plus de 40 000 personnes déplacées ont été expulsées de leurs abris, principalement à Mogadiscio. En avril et mai, le Ministère fédéral du plan, de l'investissement et de la promotion économique a organisé des ateliers de planification dans les États avec les autorités des États membres de la fédération, des fonctionnaires municipaux, des organisations de la société civile et des personnes déplacées, sur les investissements de développement nécessaires afin qu'un million de personnes déplacées en Somalie puissent bénéficier de solutions durables d'ici à 2025.

39. La saison des pluies d'avril à juin (gu) a commencé à la mi-avril et des inondations ont été signalées dans plusieurs régions. La plupart des régions de la Somalie devraient connaître des précipitations supérieures à la normale. En prévision, les partenaires humanitaires mettent en œuvre un plan de préparation et de réponse aux inondations qui comprend le prépositionnement de stocks et de bateaux. Le 7 mars, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident) et Coordonnateur des opérations humanitaires a lancé la première allocation de la réserve du Fonds d'aide humanitaire à la Somalie pour 2024, d'un montant de 3 millions de dollars, afin d'aider à atténuer les effets des fortes pluies et des inondations prévues dans les districts de Jamaame, de Luuq et d'Afgooye.

40. Les problèmes de sécurité, les obstacles bureaucratiques et les conflits en cours empêchent l'accès aux personnes dans le besoin. De janvier à mars 2024, au moins 54 cas d'entraves à l'accès humanitaire, dont 17 concernant des violences contre le personnel, les biens et les installations humanitaires, ont été signalés. Trois travailleurs humanitaires auraient été enlevés, puis relâchés. Ces incidents ont entravé l'acheminement de l'aide vitale aux personnes vulnérables. De plus, les attentats contre le personnel et les infrastructures humanitaires et les restrictions imposées aux déplacements ont exacerbé les difficultés d'accès et les problèmes opérationnels. Au cours de la période considérée, 23 districts sur 74 étaient difficiles ou extrêmement difficiles à atteindre.

41. Au cours de la période considérée, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, en collaboration avec le Gouvernement fédéral, a continué de renforcer les mesures visant à dissuader les ingérences dans l'acheminement de l'aide humanitaire et le détournement de l'aide. L'équipe de pays pour l'action humanitaire travaille en étroite collaboration avec les autorités, les donateurs, les partenaires, les responsables locaux et les bénéficiaires de l'aide afin de prendre des mesures collectives fortes garantissant que toute l'aide va aux bénéficiaires désignés, notamment en améliorant le tri basé sur des critères de vulnérabilité, l'identification et l'enregistrement des bénéficiaires ainsi que le partage des données entre les partenaires humanitaires.

42. Selon le Réseau pour la surveillance des retours et des dispositifs de protection du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au moins 18 000 personnes obligées de quitter leur domicile se sont retrouvées en situation de déplacement au cours des opérations militaires menées du 11 au 17 février.

43. Le financement de l'action humanitaire est bien inférieur aux montants requis. Le Plan de réponse aux besoins humanitaires pour 2024 a besoin de 1,6 milliard de dollars pour répondre aux besoins des 5,2 millions de personnes les plus vulnérables, moins 37 % par rapport aux 2,6 milliards de dollars pour 7,6 millions de personnes en 2023. Au 23 mai 2024, le plan n'est financé qu'à 20,9 %.

44. La Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence et la Directrice générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont effectué une mission conjointe

en Somalie, du 7 au 9 mars. Elles ont rencontré des représentants du Gouvernement, des donateurs, des organismes humanitaires et des organisations non gouvernementales opérant dans le pays. À l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, elles se sont rendues à Doolow, dans l'État du Djoubaland, pour célébrer cette journée avec les femmes et voir des projets de résilience destinés aux familles déplacées.

D. Appui à la coordination de l'aide au développement

45. Le 5 mars, le Ministère du plan, de l'investissement et de la promotion économique a organisé le Forum de coordination du développement à Mogadiscio, qui a réuni des ministres du Gouvernement fédéral ainsi que des États membres de la fédération, des représentants de la société civile, des partenaires internationaux et l'ONU. Ce forum a été l'occasion de montrer les progrès accomplis dans les domaines du développement économique et social, des droits humains et de l'égalité des genres, de l'environnement et des changements climatiques, de la sécurité et de la justice, de la stabilisation et de la politique d'inclusion. Le Gouvernement a annoncé qu'à partir de 2025 le plan national de développement deviendrait plan national de transformation, ainsi que le Forum de partenariat sur la Somalie serait organisé.

46. Les 10 et 11 mars, des représentants du Fonds vert pour le climat se sont rendus en Somalie, marquant ainsi la première occasion d'une visite de haut niveau du Fonds. À cette occasion, l'équipe a rencontré M. Hassan Sheikh Mohamud, le Premier Ministre, Hamza, Abdi Barre, les membres du Gouvernement, des représentants du secteur privé, de la société civile, des organisations non gouvernementales et des organismes accrédités, et s'est engagée à déboursier 100 millions de dollars en 2024 pour les populations confrontées à la crise climatique. Ces fonds seront consacrés essentiellement à l'agroforesterie, au reboisement et à des solutions innovantes fondées sur la nature.

47. Le 21 février, l'Équipe spéciale intégrée chargée de la coordination du secteur de l'eau, relevant du Ministère de l'électricité et de l'eau, a organisé une réunion de coordination des donateurs, qui a permis de mieux s'aligner sur le document d'orientation national sur l'eau et d'établir des liens avec les contributions déterminées au niveau national pour cinq programmes « rentables » présentés par le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'au déblocage de fonds supplémentaires pour les programmes phares dans le domaine de l'eau.

48. Le 27 février, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables a organisé un atelier de coordination sur les énergies renouvelables et le document d'orientation, autour des solutions de substitution en Somalie. Le Ministère de l'énergie et des ressources en eau a dirigé l'atelier, auquel ont participé plusieurs partenaires clés du secteur privé et des organisations intervenant dans le secteur de l'énergie.

E. Les femmes et la paix et la sécurité

49. Au cours des délibérations du Parlement fédéral sur les amendements proposés à la Constitution provisoire, les femmes parlementaires ont demandé instamment au Parlement qu'il soutienne l'ajout d'un quota minimum de 30 % pour les femmes aux élections. Le 18 mars, elles ont annoncé leur intention de boycotter les travaux parlementaires pour protester contre l'absence de ce quota minimum dans les amendements. Le 30 mars, le Parlement fédéral a approuvé des amendements constitutionnels qui comprenaient une disposition au titre de l'article 47 7) visant à « garantir la participation des femmes aux assemblées législatives et aux partis

politiques, avec des quotas régis par des lois promulguées par le Parlement fédéral de Somalie ».

50. Le 1^{er} avril, la MANUSOM, par l'intermédiaire du Forum des parlementaires somaliennes / Forum organisé par les Nations Unies à l'intention des décideurs, a organisé une formation aux médias pour les femmes parlementaires et les responsables de la société civile, concernant le quota minimum de 30 % de femmes. Il s'agissait de donner aux femmes somaliennes les compétences requises pour traiter avec les médias et les aider à créer des messages et des vidéos marquants pour la campagne.

51. Le 5 février, une réunion du comité directeur a eu lieu au titre du programme pour les femmes et la paix et la protection, soutenu par l'ONU, avec la participation de la Ministre par intérim des femmes et des droits humains. Les participants ont examiné une enquête de perception menée dans le cadre du programme, selon laquelle davantage de Somaliens et Somaliennes interrogées pensent que les femmes ont les compétences nécessaires pour participer à la consolidation de la paix et qu'elles devraient assumer des postes à responsabilités dans les processus de paix. Entre les deux enquêtes, le pourcentage de personnes interrogées qui ont indiqué qu'elles pensaient que les femmes avaient les compétences et le savoir leur permettant de participer aux activités de consolidation de la paix est passé de 46 à 54 %, et de 61 à 71 % pour les personnes estimant que les femmes devaient occuper des rôles à responsabilités dans les processus de paix.

F. Les jeunes et la paix et la sécurité

52. Le 27 février, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a inauguré un nouveau centre pour la jeunesse à Berbera, censé offrir des activités favorisant le bien-être des jeunes. L'idée est de cultiver un environnement positif qui encourage les jeunes à participer, à apprendre, à interagir et à échanger des informations.

53. Les 16 et 17 janvier, au Centre de la jeunesse Abdiaziz à Mogadiscio, le FNUAP a organisé un dialogue intergénérationnel sur la participation des jeunes à la vie politique. Soixante jeunes, dont 32 hommes et 28 femmes, ont participé à cette manifestation pour s'entretenir avec les anciens de la communauté de la participation politique et de leur rôle dans la consolidation de la paix.

54. En mai, le FNUAP a entamé une collaboration avec le Ministère de la jeunesse et des sports pour soutenir l'élaboration d'un plan d'action national pour les jeunes et la paix et la sécurité. Ce plan d'action établira les priorités pour le déroulement du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et renforcera la participation véritable des jeunes à la consolidation de la paix en Somalie.

G. Droits humains et protection

1. Droits humains

55. La MANUSOM a recensé 340 victimes civiles (146 morts et 194 blessés) pendant la période considérée, soit 104 % de plus que pendant la période précédente (167 victimes civiles). Les Chabab, encore une fois, ont fait le plus grand nombre de victimes civiles (182, soit 54 % de l'ensemble des victimes), suivies par les forces de sécurité somaliennes (68 victimes), les milices claniques (52) et des éléments non identifiés (38). L'augmentation du nombre de victimes civiles est due au fait que les Chabab multiplient les attentats à l'engin explosif improvisé. Ainsi, ils ont en fait trois à Mogadiscio, qui ont fait 103 victimes.

56. La sécurité des journalistes et des travailleurs des médias est restée un sujet de préoccupation. Un journaliste de télévision a été blessé lors de l'attaque coordonnée des Chabab contre l'hôtel SYL à Mogadiscio, le 15 mars. Le 2 février, les autorités du « Somaliland » ont arbitrairement arrêté et détenu un journaliste de télévision à Berbera, pour avoir critiqué l'administration du port de Berbera sur les médias sociaux. Cette personne a été libérée le 7 février sans avoir été inculpée.

57. Le 14 mars, le Conseil des ministres fédéral a approuvé la nomination des neuf membres du Conseil national des médias, suspendu depuis 2016. Les principales associations de médias somaliens se sont opposées à la nomination des membres du Conseil, sous prétexte que le processus de sélection et la composition du Conseil n'étaient pas conformes à la loi sur les médias.

58. Les 7 et 8 mars, le Comité des droits de l'homme a examiné le rapport initial de la Somalie dans le cadre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et a publié ses observations finales le 28 mars ([CCPR/C/SOM/CO/1](#)).

2. Respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains

59. Le 6 février, à la réunion du groupe de travail technique de l'ONU et de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie sur la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, des représentants de l'Union africaine et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont fait le point sur la mise en œuvre du projet de cadre de conformité et de responsabilisation de l'Union africaine en Somalie, notamment les règles d'engagement révisées pour le personnel militaire de l'ATMIS et la directive sur l'usage de la force pour la police de l'ATMIS, adoptée en octobre 2023. Révisés grâce à l'assistance technique de l'ONU, ces deux documents facilitent l'application des mesures d'atténuation des politiques recommandées pour l'ATMIS.

60. Le 15 février, la MANUSOM a fait un exposé à l'équipe de pays des Nations Unies sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains, afin de renforcer la capacité des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de s'acquitter de leurs rôles et responsabilités dans le cadre de cette politique. En vue de promouvoir la mise en œuvre de la politique dans le système des Nations Unies, l'équipe spéciale chargée de la politique de diligence voulue en matière de droits humains a mis à jour un outil de communication de l'information, adopté en octobre 2022. Depuis janvier, les membres de l'équipe spéciale ont fait tous les mois le point sur l'application des mesures d'atténuation recommandées dans le cadre de leur soutien au secteur de la sécurité somalien.

61. Le 7 mars 2024, à leur réunion de coordination mensuelle, le Gouvernement fédéral somalien et le BANUS ont approuvé les règles du mécanisme administratif pour la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

3. Enfants et conflits armés

62. De janvier à avril, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a confirmé 769 violations graves contre 614 enfants (454 garçons, 160 filles), dont 138 (125 garçons et 13 filles) ayant subi plusieurs violations ; 13 attentats contre des écoles et deux contre des hôpitaux et 2 cas de refus d'accès humanitaire. Les Chabab et des personnes non identifiées continuent de commettre la majorité des violations, respectivement 71 et 17 % ; 10 % de ces violations sont attribués aux forces de sécurité somaliennes, 4 % aux milices claniques, 2 % à Daech et 1 % aux forces de défense locales.

63. Le 22 février, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a présenté au groupe de travail national sur les enfants et les conflits armés, présidé par le

Ministère de la défense, les tendances et les constantes observées en matière de violations graves commises contre les enfants en 2023. Les participants ont souligné qu'il fallait continuer de faire un tri sélectif des forces de sécurité somaliennes, de vérifier l'âge des nouvelles recrues et de remettre les enfants associés aux groupes armés au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en vue de leur réinsertion ou d'une réunification familiale.

64. Le 24 mars, les Coprésidents de l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) ont présenté au Ministre de la défense les tendances et constantes observées en matière de violations graves commises contre les enfants en 2023. À la suite de cette présentation, le 1^{er} avril, une lettre de plaidoyer a été envoyée au Ministre de la défense, contenant des informations visant à aider le Gouvernement à prendre des mesures.

4. Prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre

65. La MANUSOM a confirmé huit faits de violence sexuelle liée au conflit commis contre huit filles âgées de 10 à 16 ans et l'existence de quatre femmes déplacées. Le 26 février, deux membres de l'Armée nationale somalienne servant dans une unité de police militaire auraient violé deux sœurs âgées de 15 et 16 ans. Ils auraient en outre agressé sexuellement deux autres personnes mineures à Jilib Marko, dans le district de Markaa (région du Bas-Chébéli). Deux autres cas concernaient des mariages forcés présumés, l'un par un membre des Chabab, l'autre par un soldat de l'Armée nationale somalienne, tous les deux dans l'État du Djoubaland. Les autres cas auraient été le fait d'hommes armés non identifiés (3 cas), des Chabab (1 cas) et des milices claniques (1 cas). Au moins 7 des 12 personnes rescapées provenaient des clans minoritaires et 3 étaient des personnes déplacées.

66. Durant la révision des quatre premiers chapitres de la Constitution provisoire, l'ONU a donné une assistance technique aux commissions parlementaires pour les aider à respecter les obligations internationales de la Somalie, notamment en ce qui concerne les mutilations génitales féminines et la majorité civile. La MANUSOM, en collaboration avec des partenaires, a continué à préconiser une révision de la Constitution fédérale conforme aux obligations régionales et internationales de la Somalie en matière de droits humains.

H. Appui logistique du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et aux forces de sécurité somaliennes dans le cadre d'opérations conjointes et coordonnées

1. Appui à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie

67. Au cours de la période considérée, le BANUS a continué d'aider l'ATMIS à préparer la troisième phase de la réduction des effectifs, à savoir le retrait d'ici le 30 juin 2024 de 4 000 membres des contingents, conformément à la résolution [2710 \(2023\)](#). Dans le cadre du comité technique tripartite réunissant le Gouvernement fédéral somalien, l'ATMIS et le BANUS, les forces de sécurité somaliennes et l'ATMIS sont parvenues à un accord sur la remise et la prise en charge de bases opérationnelles avancées et la fermeture de quatre d'entre elles dans la zone d'opérations de l'ATMIS.

68. Après la deuxième phase de la réduction des effectifs de l'ATMIS, le BANUS a procédé à un examen a posteriori des phases 1 et 2 afin d'en tirer des enseignements et d'orienter son appui à la phase 3. Les conclusions de l'examen ont confirmé, une

fois de plus, qu'il fallait une planification préalable conjointe, une mise en commun des informations et une planification des interventions d'urgence.

69. Le 21 février, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale et le BANUS ont organisé un atelier pour les ministères du gouvernement fédéral sur les privilèges et immunités accordés à l'ONU et à son personnel en Somalie en vertu de l'accord sur le statut de la mission. Seize représentants de dix entités du Gouvernement fédéral, dont les Ministères des affaires étrangères et de la coopération internationale, de la sécurité intérieure et du travail, et des affaires sociales, ainsi que l'Autorité somalienne de l'aviation civile et l'Agence de l'immigration et de la citoyenneté, ont participé à l'atelier.

70. Du 21 au 23 avril, le Département de l'appui opérationnel et le BANUS ont organisé un atelier à Mogadiscio afin de collaborer avec le Gouvernement fédéral somalien, l'Union africaine, l'ATMIS, les pays fournissant des contingents, l'ONU et les partenaires internationaux, afin de déterminer les meilleures pratiques et les enseignements tirés du partenariat opérationnel entre l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien pour ce qui est de la fourniture d'un dispositif d'appui logistique.

71. Le Service de la lutte antimines a continué d'appliquer des mesures d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés afin de favoriser la mobilité et la sécurité des pays qui fournissent des contingents à l'ATMIS. Ces mesures ont consisté à dispenser une formation spécialisée dans le pays avant le déploiement, y compris une formation des formateurs, à l'intention de 27 militaires et membres du personnel de police de l'ATMIS. Le Service de la lutte antimines a organisé 241 séances d'information sur les itinéraires principaux de ravitaillement avant et après l'envoi de convois de l'ATMIS. Les opérations de recherche menées dans ce cadre ont permis de détruire sept engins explosifs improvisés.

72. Pendant la période considérée, le Service de la lutte antimines a accompagné la deuxième phase de la réduction des effectifs et des moyens de l'ATMIS et les préparatifs de la troisième en envoyant des conseillers techniques et des conseillers en génie de combat dans 39 bases opérationnelles avancées concernées par la réduction des effectifs. Les conseillers ont facilité la remise à disposition et la démolition des bases opérationnelles avancées débarrassées d'explosifs et des matières dangereuses connexes, y compris l'élimination des engins non explosés et des munitions inutilisables.

2. Appui aux forces de sécurité somaliennes et renforcement des capacités

73. Dans ses résolutions [2687 \(2023\)](#) et [2710 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a augmenté de 15 900 à 18 900 le nombre de membres des forces de sécurité somaliennes pouvant bénéficier d'un soutien logistique non létal de la part du BANUS. Depuis le mois de mars, le BANUS donne un appui à un total de 18 400 membres des forces de sécurité somaliennes dans des opérations conjointes ou coordonnées avec l'ATMIS sur 21 sites, conformément aux résolutions [2687 \(2023\)](#) et [2710 \(2023\)](#) du Conseil. Un appui à 500 membres supplémentaires est en cours de planification, en coordination avec le Gouvernement fédéral somalien.

74. Au 23 mai, le fonds d'affectation spéciale administré par le BANUS pour appuyer les forces de sécurité somaliennes s'élevait à 3,8 millions de dollars, ce qui devrait permettre de maintenir l'appui jusqu'à la fin du mois de juillet 2024. Le BANUS a continué de négocier avec les donateurs pour mobiliser les fonds supplémentaires nécessaires.

75. En février, le BANUS a donné un appui logistique à l'Armée nationale somalienne pour l'établissement de deux nouvelles petites bases de soutien logistique

et opérationnel. Le BANUS a également fourni du matériel pour la mise en place à Mogadiscio de 10 postes de contrôle de la Force de police somalienne, afin d'améliorer la sécurité dans la capitale et de renforcer la lutte contre les Chabab. Au cours de la période considérée, diverses formations de renforcement des capacités, notamment la formation des officiers de liaison des forces aériennes, la sécurité aérienne, le programme de gestion de la relation client des services technologiques, l'atelier sur la transformation numérique, le programme de formation au progiciel d'informatique décisionnelle Microsoft Power et les sessions de sensibilisation à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, ont été dispensées à 105 membres des contingents et 57 membres du personnel de police.

76. Par les formations spécialisées et l'équipement donnés à sept équipes de neutralisation des explosifs et munitions de l'armée et de la police nationales somaliennes, le Service de la lutte antimines a continué de renforcer la capacité des forces de sécurité somaliennes à atténuer la menace posée par les engins explosifs improvisés. Au cours de la période considérée, ces équipes ont neutralisé 42 engins explosifs improvisés.

I. Présence des Nations Unies en Somalie

77. Les entités des Nations Unies sont restées présentes à Baidoa, Beledweyne, Berbera, Boosaaso, Dhooble, Dhuusamarreeb, Doolow, Gaalkacyo, Garoowe, Hargeysa, Jawhar, Kismayo et Mogadiscio. Au 23 mai, 908 membres du personnel recruté sur le plan international et 1 768 membres du personnel recruté sur le plan national étaient déployés dans toute la Somalie.

J. Observations

78. Je salue les mesures mises en place pour activer le processus de révision constitutionnelle, dont l'achèvement est au cœur de l'édification de l'État somalien. Il est impératif de faire avancer cette priorité tout en veillant à ce que le processus soit inclusif et consensuel, pour en faciliter la mise en œuvre. Le conflit prolongé entre le Gouvernement fédéral somalien et les autorités du Puntland constitue un obstacle à un processus inclusif et à l'avancement des principales priorités nationales. Je demande à toutes les parties d'engager un dialogue constructif, de résoudre leurs différends par le compromis et de retrouver un consensus sur les grandes priorités nationales.

79. Je demande également à toutes les parties prenantes de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité afin de surmonter les obstacles structurels auxquels les femmes continuent d'être confrontées en Somalie. J'invite instamment les parties prenantes à faire en sorte que la représentation politique des femmes soit codifiée et que le quota minimum de 30 % de femmes soit inscrit dans les cadres législatifs électoraux afin que les femmes puissent participer véritablement à la vie politique. De même, j'invite les autorités somaliennes à faire en sorte que les chapitres de la Constitution en cours de révision et toute la législation connexe tiennent compte des obligations nationales en matière de droits humains relevant du droit international des droits humains et respectent les normes internationales et régionales, y compris les dispositions qui définissent l'enfant comme une personne âgée de moins de 18 ans. En préservant et en codifiant les droits humains, on jettera les bases solides d'une société juste fondée sur l'état de droit.

80. Je félicite les autorités somaliennes de s'être engagées à organiser aux niveaux national et infranational des élections suivant le principe « une personne, une voix »,

afin de renforcer la participation démocratique. J'encourage vivement toutes les parties prenantes à accélérer les préparatifs en vue de la tenue, dans les délais impartis, d'élections crédibles et acceptées.

81. Je reste préoccupé par le mémorandum d'accord entre l'Éthiopie et le « Somaliland ». Je réitère mon appel à toutes les parties prenantes pour qu'elles s'abstiennent de tout propos ou acte incendiaire qui pourrait aviver encore les tensions. J'encourage la Somalie et l'Éthiopie à poursuivre le dialogue pour un règlement pacifique, conformément au droit international et aux principes de souveraineté et d'intégrité territoriale énoncés dans la Charte des Nations Unies.

82. La Somalie reste confrontée à des crises humanitaires récurrentes, de plus en plus liées aux changements climatiques. Les conflits continus entraînent également des déplacements, déracinant les personnes et perturbant leur vie et leurs moyens de subsistance, aggravant une situation humanitaire déjà difficile. Il est donc très préoccupant de constater que le Plan de réponse aux besoins humanitaires pour 2024 manque cruellement de ressources. Il est de la plus haute importance que les partenaires fournissent d'urgence des fonds supplémentaires afin de garantir l'acheminement de l'aide vitale.

83. Depuis mon rapport précédent, le Fonds vert pour le climat a pris un engagement important en faveur de la Somalie, ce qui est très louable. La priorité doit continuer d'être accordée aux solutions de développement durable, afin de rompre le cycle de dépendance à l'égard de l'aide humanitaire et de fournir des mesures d'adaptation aux effets des chocs climatiques, dont la menace est de plus en plus grande, et d'atténuation de ces effets. Je salue l'initiative prise par la Somalie de formuler une stratégie à long terme (Vision 2060 à l'horizon du centenaire) afin de devenir un pays à revenu intermédiaire, capable de répondre efficacement aux besoins de sa population d'ici à 2060, et je réaffirme le soutien de l'ONU.

84. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'Union africaine, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à l'Union européenne, aux États Membres et aux autres partenaires pour leur mobilisation et pour l'aide qu'ils continuent d'apporter en faveur de l'édification de l'État et de la consolidation de la paix en Somalie. Les efforts déployés par les autorités somaliennes en vue de la mise en œuvre du dispositif national de sécurité et du plan de développement du secteur de la sécurité sont encourageants. J'invite instamment les partenaires à poursuivre leur soutien et à harmoniser leurs efforts.

85. Je rends hommage à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie, à l'ATMIS ainsi qu'aux forces de sécurité somaliennes pour les sacrifices qu'elles continuent de faire afin que la Somalie accède à une paix et une stabilité durables. Je suis profondément préoccupé par le déficit de financement persistant de l'ATMIS et demande aux donateurs de fournir des contributions supplémentaires pour que la Mission puisse remplir son mandat. Le travail actuellement entrepris par le Gouvernement fédéral et l'Union africaine pour préparer une mission de suivi est louable, et je demande aux partenaires d'établir un financement prévisible et durable afin d'éviter de reproduire la situation financière désastreuse de l'ATMIS. Je demande également à la communauté internationale de contribuer au fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les forces de sécurité somaliennes.

86. Enfin, je prends note de la demande du Gouvernement fédéral somalien de transférer les responsabilités de la MANUSOM à l'équipe de pays des Nations Unies. Ces dix dernières années, la MANUSOM a accompli un travail important pour accompagner la Somalie sur la voie de la stabilité et de la prospérité. L'ONU collabore avec les autorités somaliennes, sous l'égide du Conseil de sécurité, pour établir les modalités et le calendrier d'une transition réussie et ordonnée. De plus, l'ONU

maintient son engagement résolu envers la Somalie, qu'elle continue d'accompagner dans la réalisation de ses priorités.

87. J'exprime ma gratitude à mon ancienne Représentante spéciale, Catriona Laing, et la remercie pour le dévouement et la détermination dont elle a fait preuve durant son mandat. Après son départ, j'ai nommé James Swan Représentant spécial par intérim et Chef de la MANUSOM. J'exprime également ma gratitude à l'ensemble de l'équipe de direction des Nations Unies en Somalie, ainsi qu'à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Somalie, pour leur travail et leurs efforts à l'appui de la Somalie.

